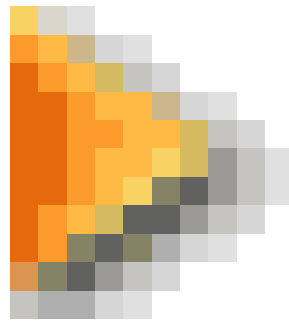


<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6551>



Compte-rendu FS-SSCT89 (ex CHSCT) du 07 avril

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - A la Une dans l'Yonne -



Date de mise en ligne : lundi 10 avril 2023

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Ce vendredi 7 avril, après plusieurs reports s'est enfin tenue la séance d'installation de la **FS-SSCT** (ex CHSCT).

Cette nouvelle instance composée de **10 membres titulaires** (contre 7 pour les anciens CHSCT) compte désormais **5 élus FSU**, 3 FO et 2 SE-UNSA. Elle était ce jour présidée par le Secrétaire Général de la DSDEN 89.

Le nouveau DASEN prendra ses fonctions le 2 mai.

La **FSU** et le **SE-UNSA** ont présenté en préambule une **déclaration liminaire commune** (voir document joint)

Installation

Claire Thomas-André et Agnès Cochard (FSU) ont été reconduites dans leurs fonctions **de secrétaire et secrétaire suppléante** de la formation spécialisée.

Avis

3 avis ont été proposés et votés à l'unanimité par les organisations syndicales

- **Avis n°1 (sur la suppression de la technologie en 6ème) :**
Les membres de la FS-SSCT 89 dénoncent la suppression brutale de la Technologie en 6ème qui génère d'importants risques psychosociaux chez les professeurs de la discipline quant à leur devenir (complément de service, mesure de carte scolaire, enseignement dans une autre discipline..)
Les membres de la FS-SSCT 89 demandent des mesures spécifiques de suivi RH pour les personnels contractuels dont le poste est supprimé. Ils demandent aussi des mesures de prévention pour les enseignants de technologie de tous les collèges icaunais.
- Avis n°2 (sur la gestion des signalements) :
Nous refusons le transfert de la gestion des SST sur les directeurs et PERDIR. C'est à l'employeur de garantir la santé physique et morale des personnes, il incombe donc à l'inspection de mettre en place les mesures nécessaires afin de répondre aux signalements.
- Avis n°3 (sur le nouveau mode de gestion des remplacements dans le 1er degré) :
Si le logiciel de gestion des remplacements du 1er degré ANDJARO est mis en place dans le département, les représentants de la FSSCT demandent à être consultés en amont pour évaluer les répercussions sur les conditions de travail des personnels remplaçants et les personnels de secrétariat de circonscription.
Les membres de la FS demandent une mise à jour de la publication des avis sur le site de la DSDEN89 et que des réponses soient apportées à chacun.

Suivi du RSST

Le registre Santé et Sécurité au Travail est un outil créé en 1988 (décret 82-453) permettant à tous les personnels et usagers (enseignants, AESH, parents d'élèves, ...) d'alerter de ce qui pourrait constituer une entrave à la santé ou à la sécurité dans les établissements scolaires. Il doit être présent dans chaque établissement sous format papier.

Depuis quelques années, il est accessible en ligne : <https://pia.ac-dijon.fr/>, dans la fenêtre "services pratiques" à droite, cliquer sur **l'icône RSST** :



Comment l'utiliser ? Voir en pièce jointe.

Les organisations syndicales demandent que des réponses précises et rapides soient apportées par l'administration aux personnels qui effectuent des signalements.

Jusqu'à présent, le suivi des signalements est effectué en groupe de travail. Mais si l'Administration ne remplissait pas ses obligations, les organisations syndicales se réserveraient le droit de demander la convocation d'une instance.

Nous sommes à votre disposition pour vous apporter des conseils pour la rédaction de votre signalement ou pour leur suivi.

Le prochain groupe de travail sur le RSST aura lieu le vendredi 12 mai. **N'hésitez pas à nous contacter !**

Calendrier des prochaines réunions de la Formation Spécialisée et des Groupes de Travail :

- GT RSST : vendredi 12 mai, vendredi 29 septembre
- GT AESH : vendredi 26 mai
- GT Bâti Ecoles de Sens : vendredi 26 mai (exploitation des réponses apportées au questionnaire diffusé dans les écoles)
- FS-SSCT : vendredi 16 juin, vendredi 6 octobre

Bonnes vacances méritées à toutes et tous !